

transport des moutons et la politique d'aide à l'élevage dans le nord de l'Ontario. La Direction offre des primes aux cercles régionaux d'éleveurs qui font des ventes et des expositions de bestiaux et patronne les expositions de bestiaux en dehors de la province. Un personnel d'experts est à la disposition des éleveurs de bétail pour les conseiller en matière d'alimentation et de gestion.

L'*Ontario Stock Yards Board*, qui exerce son activité dans le cadre de la Loi fédérale sur le bétail et les produits animaux, a été créé pour offrir aux éleveurs de bétail de l'Ontario un service de commercialisation et défendre leur pouvoir de négociation.

La Commission d'assurance-récolte de l'Ontario, qui est une direction du ministère, offre une assurance contre les intempéries et les dommages causés par les maladies au blé d'hiver, aux céréales de printemps, au foin, au maïs (maïs d'ensilage et maïs fourrager), au soya, aux haricots blancs, aux tomates de conserve, aux pois verts de conserve, au maïs sucré de conserve, aux betteraves rouges, aux pommes, aux raisins, aux cerises (douces et aigres), aux poires, aux oignons de bulbillé, aux oignons de semis, aux haricots de couleur, aux semences nouvelles et au tabac jaune. Les frais d'administration sont acquittés en totalité par le gouvernement de l'Ontario et 50% de la prime est payée par le gouvernement fédéral.

La Commission du lait de l'Ontario est un tribunal administratif auquel peuvent faire appel les producteurs et les fabricants laitiers de même que d'autres personnes. Elle travaille en collaboration avec l'Office de commercialisation du lait de l'Ontario et le Conseil de l'industrie laitière de l'Ontario à la planification et à la mise au point des politiques laitières.

La Direction de l'industrie laitière a été créée en 1973 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Elle est chargée de tout ce qui a trait à la réglementation et à l'administration en vertu de la Loi sur le lait, de la Loi sur la margarine et de la Loi sur les huiles comestibles. Elle assure également l'exécution des programmes concernant la qualité du lait, le lait liquide, les produits laitiers, la vérification de la comptabilité d'usine et l'analyse centrale du lait. Ces programmes comprennent la détermination à l'infra-rouge de la teneur en matières grasses, en protéines et en lactose du lait, l'octroi de permis aux transformateurs et aux distributeurs, l'octroi de certificats aux fabricants, aux classeurs et aux vérificateurs du beurre et du fromage, et l'inspection des fermes et des usines.

La Direction de l'inspection des produits agricoles encourage l'usage de méthodes perfectionnées de lutte contre les maladies, de classement, d'emballage, de commercialisation, de manutention, d'emmagasinage et de transport des produits agricoles de l'Ontario. Tout ceci relève de la Loi et du Règlement sur le classement et la vente des produits agricoles, de la Loi sur les maladies des plantes, de la Loi sur les contenants, de la Loi sur les vergers abandonnés et de la Loi sur les pommes de terre de semence. L'Office de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario est une direction du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de lui relèvent 20 offices de producteurs qui vendent 40 produits différents d'une valeur marchande globale d'environ \$600 millions par an.

Le Conseil des denrées alimentaires de l'Ontario a la vaste tâche de trouver des méthodes d'améliorer la coordination de la vente des produits agricoles de l'Ontario dans la province même, dans les autres provinces canadiennes et à l'étranger. Le Conseil comprend des représentants des producteurs, transformateurs, grossistes, distributeurs et consommateurs. Ses principales fonctions sont d'étendre les marchés, de remplacer les importations et d'élargir les services d'information alimentaire et d'aide au consommateur. L'*Ontario Food Terminal*, qui fonctionne dans le cadre de l'*Ontario Food Terminal Act*, met à la disposition des agriculteurs les services d'un des plus importants marchés de gros pour les fruits et les légumes au Canada.

La recherche et l'enseignement relèvent de la Division de l'enseignement et de la recherche. Un groupe consultatif, l'Institut de recherches agricoles de l'Ontario, examine les programmes de recherche en cours et recommande des domaines auxquels il faudrait accorder la priorité. La Division effectue constamment des recherches sur les cultures, le bétail et les méthodes d'exploitation agricole. La recherche en horticulture est coordonnée par l'Institut de recherches horticoles de l'Ontario, qui relève également de cette Division.

Comme il est prévu dans la Loi sur les maladies des plantes et les vergers abandonnés, le directeur des services entomologiques rend compte de l'exécution des programmes de lutte contre les insectes nuisibles pour permettre d'élaborer des recommandations à ce sujet. Le